

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00319**

**SAINT-ETIENNE – RUE GABRIEL PERI – ACQUISITION D’UN TENEMENT  
IMMOBILIER AUPRES DES CONSORTS MANGIN PLOTTON**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

### **SAINT-ETIENNE – RUE GABRIEL PERI – ACQUISITION D’UN TENEMENT IMMOBILIER AUPRES DES CONSORTS MANGIN PLOTTON**

Les consorts Mangin-Plotton sont propriétaires d’un bien immobilier 19 rue Gabriel Péri dans le quartier de Bellevue à Saint-Etienne.

Il s’agit d’un ensemble d’une superficie conséquente de 2 530m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés différents bâtiments en très mauvais état.

Cette propriété présente la caractéristique d’être traversée par le collecteur d’assainissement du Merdary. Ce réseau passe ensuite au-dessus de la voie ferrée par un aqueduc.

Du point de vue hydraulique c’est un secteur fragile, facilement inondable.

La famille Plotton a sollicité Saint-Etienne Métropole pour acquérir ce bien. En effet, la valorisation de ce bien, compte tenu de la présence du réseau d’assainissement est difficile.

La maîtrise de ce tènement est pertinente pour envisager des travaux sur le réseau d’assainissement si cela s’avère nécessaire, et pour conduire une opération de renouvellement urbain sur ce site.

La parcelle concernée est cadastrée 218LR12, d’une superficie de 2 530 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession négocié est de 200 000 €, auquel viendra s’ajouter les frais de notaires. Le pôle évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques estime que ce bien a une valeur inférieure ou égale à 180 000 € et que cette vente peut avoir lieu sans l’avis du Domaine.

Compte tenu de l’intérêt que présente l’acquisition de cette parcelle pour solutionner des problématiques d’entretien de réseaux sur ce secteur fragile, il est proposé de donner suite à cette acquisition.

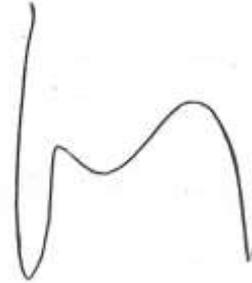
Maitre Faure, notaire à Saint-Etienne, sera en charge de rédiger l’acte d’acquisition.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet d’acquisition de ce tènement aux conditions indiquées ci-avant conformément à l’engagement d’acquisition joint à ce rapport,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l’acte à intervenir en l’étude de Maître Faure notaire à Saint-Étienne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer toute demande d’urbanisme pour ce projet,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe assainissement, section d’investissement, chapitre 21, destination 2014 VSE 60425.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

**Hervé REYNAUD**